

27^e EXPOSITION CANINE NATIONALE TOUTES RACES

Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC



CENTRALE
CANINE

CHATEL GUYON



Site de la Mouniaude - Avenue de l'Europe - 63140 CHATEL GUYON

Latitude : 45°54'58.50"N - Longitude : 03°04'32.30"E

organisée par la SC 63

avec le concours de la ville de Châtel Guyon



le Dimanche 5 Août 2018



DEUX POSSIBILITÉS D'ENGAGEMENTS :

• **inscrire par internet** : uniquement sur le site cedia.fr
Règlement par carte bancaire sécurisée.
Les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte

• **par courrier** :
remplissez une feuille par chien à engager et envoyez à :
Cédia - Exposition de Châtel Guyon - 31230 COUEILLES
Joindre impérativement le règlement par chèque ou mandat, libellé
à l'ordre de la Société Canine du Puy de Dôme.
Pour les étrangers mandat cash uniquement.
Les engagements par fax ou par mail seront refusés.
Les chèques à l'ordre de CEDIA seront retournés.
L'envoi d'espèce est rigoureusement interdit.

Renseignements : cessacsc63@orange.fr

- Jean-Pierre CESSAC - Président - tél 06 31 87 24 95
- Catherine CAPIS - Secrétaire - tél 06 89 51 22 53

Désignation des Bests :

Baby, Puppy, Jeune, Vétéran,
chien de Travail, chien de Race Française
et du Best in Show de l'Exposition

Séance de confirmation seule
le samedi 4 Août 2018 de 15 h à 18 h
(demandez l'imprimé spécial auprès de la SC 63)

JURY PRESENTI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

1^{er} groupe :

Berger Australien En Cours
Les Bergers Belges (race invitée) Salvatore Gianonne
Reste du Groupe Raymond Soulat

2^e groupe :

Spéciale Terre Neuve Landseer
Bouvier Bernois Marie Pierre Delaunay
Spéciale bulldog Anglais (race invitée) Jean Bernard Moings
Mâtin des Pyrénées, Rottweiler, Fila de San Miguel,
berger de Bosnie Herzégovine et de Croatie Christian Karcher
Bullmastiff, Leonberg, Montagne des Pyrénées,
Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux,
Mâtin Napolitain, Pinscher nain, Schnauzer Orit Nevo (Israël)
Confirmation Raymond Soulat
Spéciale St Bernard, Dogue du Tibet Raymond Soulat
Reste du groupe Salvatore Gianonne

3^e groupe :

Staffordshire bull terrier (race invitée) Françoise Mesle
Spéciale Fox Terrier Patrice Legros
Spéciale Terrier d'Ecosse,
Reste du Groupe Michel Gauvrit

4^e groupe :

Teckel (**Poils Ras : invités**) Orit Nevo (Israël)
Confirmation Raymond Soulat

5^e Groupe

Shiba Inu (race invitée),
Shiba, Chien Thaïlandais à crête dorsale,
Hokkaido, Kai, Kishu, Shikoku, Spitz japonais Evelyne Desquartiers
Spéciale Husky,
Reste du Groupe Franco Mannato

6^e groupe :

Spéciale Rhodesian Ridgeback Lindsay Barnes (GB)
Dalmatien, Basset Hound, Beagle Orit Nevo (Israël)
Bruno du Jura (race invitée)
Reste du groupe Solange Roser

7^e Groupe :

Braque Allemand, Braque de Weimar Orit Nevo (Israël)
Race invitée Setter Irlandais, Pointer, Setter Anglais Robert Vagne
Spéciale Braque Hongrois, Spéciale Drahthaar
Reste du groupe Nathalie Parent

8^e groupe

Spéciale Lagotto Romagnolo
les mâles Rui Martins (Portugal)
les femelles Alessandra Gaggero
Retrievers, autres chiens d'eau (femelles) Alessandra Gaggero
Cocker Anglais (race invitée),
autres chiens d'eau (mâles), Reste du groupe Rui Martins (Portugal)
Confirmation : Alessandra Gaggero

9^e groupe

Spéciale Terrier de Boston (race invitée),
Spéciale Carlin Lydie Estru
Epagneul du Tibet, Lhasa Apso,
Shih Tzu, Terrier Tibétain Bertrand Dumont
Chihuahua, Bouledogue français,
Caniche, Pékinois Céline Bottussi-Jocquel
Spéciale Griffons Belges, Bruxellois, Brabançon,
Reste du Groupe Sylvie Desserne

10^e Groupe

Whippet Bertrand Dumont
PLI (race invitée),
Spéciale Azawakh, Galgo, Sloughi
Reste du groupe Evelyne Desquartiers

11^e groupe

Chien Particolore à poil frisé Christian Karcher
Reste du groupe Sylvie Desserne

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 16 JUILLET 2018 (Date de réception)
1^{re} clôture le 23 Juin avec augmentation des tarifs (cachet de la poste faisant foi)

CHATEL GUYON

Pour vous renseigner (hébergement, tourisme...) : Office du Tourisme de Châtel Guyon - 1 avenue de l'Europe - 63140 CHATEL GUYON
04 73 86 01 17 - <http://www.ot-chatel-guyon.com>

Toutes les races peuvent être confirmées et/ou exposées

VOTRE CHIEN PEUT ÊTRE CONFIRMÉ LORS DE CETTE EXPOSITION

- Vous pouvez engager votre chien pour la confirmation + l'exposition le dimanche 5 août 2018.

Cette modalité permet à votre chien d'avoir, en complément, un qualificatif. Le tarif est de **32 euros** pour le 1^{er} chien et il y a un **tarif dégressif dès le 2^e chien** (par exemple pour 2 chiens appartenant au même propriétaire 57 euros au lieu de 64 euros dans le cas précédent). Ceci vous permet d'avoir des informations plus précises sur la qualité de votre chien, mais aussi de rencontrer d'autres propriétaires, ...

Une contrainte supplémentaire : il faut être présent de 9h à 16h30 sur l'exposition (c'est pour permettre aux spectateurs de voir des chiens).

Dans ce cas remplir la page ci-contre (*n'oubliez pas de cocher « confirmation » et la classe choisie en fonction de l'âge de votre chien*).

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

La liste des juges confirmateurs sera affichée sur place et vous serez accompagné.

Ce qui est indispensable sur place

- votre chien doit être identifié par transpondeur (puce) ou tatouage lisible,
- vous devez avoir avec vous :
 - la carte d'accès à l'exposition.
Nous vous l'enverrons dans le mois suivant votre inscription et au plus tard le 27 juillet
 - la carte d'identification de votre chien,
 - le carnet de santé de votre chien,
 - le certificat de vaccination Anti-rabique (pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie)
 - ➔ pour les chiens à confirmer :
 - le certificat de naissance de votre chien,
 - l'imprimé de confirmation que nous vous enverrons avec votre carte d'accès et que vous aurez soin de remplir au préalable,
 - ➔ pour les chiens inscrits au test génétique :
 - l'imprimé que nous vous enverrons avec votre carte d'accès et que vous aurez soin de remplir au préalable

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	___	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	_____	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	_____	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	_____	15 mois
Gr 8 : Retrievers	_____	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	_____	10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	_____	15 mois

La Société Canine du Puy de Dôme organise aussi trois séances de confirmation seule en 2018.

- le jeudi 10 mai 2018 de 10 h à 12 h,
- le samedi 4 août 2018 de 15 h à 18 h,
- le dimanche 28 octobre 2018 de 10 h à 17h.

Voir l'imprimé spécifique sur le site internet de CEDIA ou demander un exemplaire à la SCPD

EXPOSITION COMPTANT
POUR LE TROPHEE
DU MEILLEUR CHIEN
ENTENTE CANINE AUVERGNE
2018



SOCIÉTÉ CANINE DU PUY-DE-DÔME CHATEL GUYON

Exposition Canine Nationale avec attribution du CACS de la S.C.C.



DEMANDE D'ENGAGEMENT (PHOTOCOPIES ACCEPTÉES)

Engagez votre chien à l'EXPOSITION du dimanche 5 Août 2018

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 16 Juillet 2018 (date de réception)

(Confirmation autorisée et gratuite (20 euros pour les races invitées) pour les chiens exposés)

Nous vous recommandons d'inscrire par internet : www.cedia.fr

(Le coût est identique et vous n'avez ni de frais de timbre pour envoyer ni surcoût pour inscription internet)

Si vous préférez vous pouvez toujours engager par courrier :

- remplissez la grille d'engagement ci-dessous et le volet de calcul

- envoyez la feuille à **CEDIA - expo Châtel Guyon - 31230 COUEILLES**, accompagnée de :

➔ son règlement libellé à l'ordre de la Société Canine du Puy de Dôme (voir en page 1 le paragraphe "deux possibilités d'engagement". Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.

➔ des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
Classe Travail : copie de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit avoir été obtenue avant le 16/07/18).
Classe Champion : photocopie de la lettre d'homologation

En l'absence de ces documents, le chien sera automatiquement mis en classe ouverte

➔ du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie

Le 1^{er} engagement (chien en classe individuelle ou meute) donne droit à 2 entrées, tout engagement supplémentaire donne droit à une entrée de plus.

Les entrées gratuites sont réservées aux personnes qui rentrent avec les chiens engagés.
Des dérogations sont possibles sur demandes explicites auprès des organisateurs.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessous. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Pour bénéficier du Tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire	Non membre		Membre ECA*		Sommes adressées
	jusqu'au 23/06	à partir du 24/06	jusqu'au 23/06	à partir du 24/06	
1 ^{er} chien (catalogue compris + 2 entrées)	32 €	37 €	29 €	34 €	
2 ^e et 3 ^e chien (chacun)	25 €	29 €	23 €	28 €	
4 ^e ou suivants (chacun)	23 €	28 €	21 €	26 €	
Puppy, Baby, Vétéran (chacun)	18 €	23 €	16 €	21 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	57 €	62 €	51 €	56 €	
Chien supplémentaire dans la meute	9 €	14 €	8 €	13 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	5 €	10 €	0 €	0 €	
Confirmation avec exposition pour les races invitées	20 €	20 €	20 €	20 €	
Paire, couple	9 €	14 €	7 €	12 €	
Carte accompagnateur	3 €	3 €	3 €	3 €	
Adhésion à la Sté Canine du Puy de Dôme**	12 €	12 €	12 €	12 €	
Total des engagements					

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé

* Membre ECA : pour les adhérents des SC 03, 15 et 43 joindre la photocopie de la carte d'adhérent 2016

Réservé à la Société

** Adhésion ECA : _____ Signature _____

Nom _____

Prénom _____

du soin à remplir cette feuille dépendra l'exactitude des informations diffusées au catalogue

Identification (puce ou tatouage) : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété :	Taille :	Couleurs :	Poils (nature ou longueur) :	Poids :
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braque Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Bergers de Brie, Belges, Puli, Dobermanns, Pinschers, Schnauzers, Boxers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.	Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, St-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios, Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.	Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____ (propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ mail : _____

à renseigner (uniquement pour l'exposition) **CLASSES D'ENGAGEMENT (VOIR RÈGLEMENT et verso pour travail et champion)**

Ouverte Intermédiaire Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute Paire Couple

Demandes complémentaires

Confirmation avec exposition

Nous disposons d'un grand nombre de cages.

Toutefois, si vous avez la possibilité d'amener vos propres cages, elles seront les bienvenues. _____

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte ou jeune en fonction de son âge

Feuille à renvoyer à CEDIA - Exposition de Châtel Guyon - 31230 COUEILLES

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À CHATEL GUYON, LE 5 AOÛT 2018

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

LOGEMENT - Quelques cages seront à disposition des exposants qui en auront fait la demande. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 16 € qui sera restituée à partir de 15 h.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner la motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte est la date anniversaire le jour du jugement.

* CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réservee exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6

soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse) Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe. Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine du Puy de Dôme.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 16 Juillet 2017 (1^{er} clôture le 23/06 avec majoration des tarifs). Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^{es} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir discerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» en cl. champion et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de ALENTEJO, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retrievers	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).